

Villars

La commune a désormais 100 % de la maîtrise foncière de l'espace Beaunier

Le conseil municipal vient d'approuver l'acquisition des deux dernières maisons de la rue Paul-Bert et des friches industrielles Perrin-Pichon, désormais dépolluées.

C'est une séance du conseil municipal qui fera symboliquement date. Car elle marque la dernière étape d'une très longue démarche débutée en 2007. « C'est un moment historique », a d'ailleurs relevé Jordan Da Silva, le maire de la commune.

Pas d'expropriation

Grâce à trois délibérations approuvées par les élus locaux, la commune a désormais la maîtrise foncière de 100 % des 7 hectares de l'espace Beaunier. « Et tout cela en toute concertation et sans expropriation comme s'y était engagé mon prédécesseur Paul Celle », a souligné le maire. Ce qui explique aussi au passage la durée (seize ans) pour mener à bien toutes les négociations né-



Les dernières maisons situées rue Paul Bert viennent d'être achetées à l'amiable par la mairie. Elles seront démolies en 2024 ouvrant ainsi un large accès entre la place Gambetta et l'espace Beaunier. Photo Pierre Thiollière

cessaires.

Le conseil municipal vient donc de valider à l'unanimité l'acquisition des deux dernières maisons d'habitation

(avec cave, étage et combles aménagés) situées en haut de la rue Paul-Bert. Tout d'abord l'immeuble situé au n°4, au prix d'acquisition de

243 000 euros et ensuite celui situé au numéro 4bis (avec un garage et un petit local extérieur), pour 255 000 euros. Ces deux bâtiments seront

amenés à être démolis dans le courant de l'année 2024, ouvrant ainsi un accès élargi vers l'espace Beaunier et notamment l'éco quartier qui va prochainement sortir de terre.

Autre délibération approuvée (abstention de l'opposition), celle concernant l'acquisition de deux parcelles situées en dessous de l'ancien stade Paul-Bert (surface de 3015 m²) auprès de la SCI Perrin-Pichon.

Un avenant au protocole d'accord précédemment conclu a dû être approuvé à la suite des travaux de dépollution qui ont été réalisés par le propriétaire sur ce terrain. Un surcoût qui a pour conséquence de majorer de 50 000 euros le prix de vente à la commune, le montant final à déboursier pour ces deux parcelles s'élevant désormais à 420 000 euros TTC.

Ces dépenses seront affectées au budget spécifique de l'espace Beaunier.

● De notre correspondant Pierre Thiollière

La Fouillouse

GV Sport Santé : la carte des activités s'élargit

Pour finir la saison en beauté, rien de mieux sans doute qu'une petite marche dans le village d'une heure environ avant d'écouter le président présenter la saison prochaine et de passer à table pour rester dans l'esprit de convivialité qui anime l'association GV Sport Santé.

Samedi 23 juin, une bonne vingtaine de marcheurs de l'association GV Sport Santé ont donc participé en fin de journée les routes et sentiers qui courent autour du village. De retour au Jardin d'Hiver, ils ont retrouvé le gros de la troupe : une soixantaine d'adhérents et d'adhérentes venus partager un pique-nique amical.

Avant les agapes, Jean Luc Montagnon, le président, a tracé les grandes lignes de la saison prochaine.

Quatre nouveaux cours cette année

« Il y a des cours qui se maintiennent et d'autres qui se créent. Au total, nous avons désormais 13 cours, dont 4 nouveaux. Pour pouvoir les donner dans les meilleures conditions possible, nous aurons désormais



Jean-Yves Montagnon est satisfait : la barre des 200 inscrits est atteinte cette année. Photo Georges Picq

accès au dojo sur certains créneaux horaires. Ce sera le cas pour la gym douce senior et le yoga débutant. La salle polyvalente accueillera elle aussi deux nouvelles activités : le renfort musculaire et les deux groupes de cross training senior. »

Et deux nouvelles animatrices

La marche nordique continue et avance à grands pas avec 60 adhérentes et adh-

rents.

« Nous allons ouvrir une nouvelle activité : la marche nordique en nocturne avec lampe frontale. Il y aura une dizaine de sorties par an autour de La Fouillouse. »

Pour assurer tous ces cours, et satisfaire les 200 adhérents et adhérentes cette année, l'association feuillantaise a fait appel à deux nouvelles animatrices : Lætitia pour la gym douce et le yoga, et Coraline pour le renfort musculaire.

« Désormais avec Laure, Christelle et Fabien, le club compte 5 professeurs. »

Tout irait donc parfaitement bien à GV Sport Santé du village si le club avait dans ses rangs un peu plus de jeunes.

« C'est toujours notre grand problème. Notre effectif a grossi d'une vingtaine de personnes mais pas de jeunes. C'est dommage car nos activités sont aussi faites pour eux : une préparation physique tout à fait complémentaire à la pratique de leur sport... »

● De notre correspondant Georges Picq

Pour tous renseignements, tél. : 06.74.06.42.45. L'association sera présente au Forum le 2 septembre au centre socio-sportif.

Villars

Une classe ULIS aménagée à l'école Jean-Ravon pour la rentrée de septembre



À la rentrée de septembre, une classe ULIS sera ouverte à l'école Jean-Ravon. Photo Pierre Thiollière

L'information avait été annoncée au mois de mars. À la demande de l'Inspection académique, il est prévu pour la rentrée scolaire de septembre et dans les locaux de l'école élémentaire Jean-Ravon, l'ouverture d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour des enfants ayant des troubles du spectre de l'autisme. Cette classe, avec un enseignant spécialisé, aura une capacité d'accueil de six élèves venus du bassin Loire Sud.

Pour la commune, qui avait répondu favorablement à cette sollicitation, il s'agit d'accompagner cette ouverture avec l'achat et la mise à dispo-

sition du mobilier scolaire, par des travaux de peinture dans la salle dédiée et par l'installation de rideaux occultants sur les fenêtres de la classe. Il est également prévu le recrutement d'une AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap) sur le temps méridien pour accompagner les enfants de cette classe dans le cas d'inscriptions à la cantine.

Le conseil municipal a aussi approuvé à l'unanimité la mise en place d'une aide financière exceptionnelle (puisqu'il ne prévoyait initialement au budget municipal de cette année) proratisée sur les quatre derniers mois de l'année civile et d'un montant de 150 euros.